

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 6

présenté par  
Mme Ménard, M. Chenu et M. Pajot  
-----

### ARTICLE 6 BIS

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.